

PLAN GENERAL D'AFFECTATION



ECHELLE 1:5000

1 2

Adopté par la Municipalité de Lussey-Villars
dans la séance du : **10 février 2009**

Soumis à l'enquête publique,

du 18 juin au 15 juillet 2004
et du 23 septembre au 22 octobre 2005
et du : **05 mars 2009** **04 avril 2009**



Adopté par le Conseil général

Approuvé préalablement par le Département compétent

dans sa séance du 29 novembre 2005
et du : **05 juin 2009**

le 23 mai 2006 **13 OCT. 2009**
et le :



Mis en vigueur le 9 octobre 2006

et le : **13 OCT. 2009**

CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial

urbaplan

Janvier 2009
0119-PGA5000-TRIBUNAL-300109-LD-pab

LEGENDE

- Limite communale
- Zone de village
- Zone d'habitations individuelles et familiales
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone de verdure
- Zone de dégagement
- Zone d'intérêt général
- Zone du domaine ferroviaire
- Zone de sports et loisirs: secteurs 1,2,3
- Aire forestière (à titre indicatif)
- Région archéologique
- Secteur modifié suite à la décision de la Cour de droit administratif et public du 13.09.07 : la parcelle 85 passe de la zone intermédiaire à la zone de village

Périmètres gérés par plan spécial (à titre indicatif) :

- ① > PAC n° 284 de la Venoge
- > Périmètre 1: les cours d'eau
- > Périmètre 2: les couloirs de la Venoge et du Veyron
- > Périmètre 3: les vallées de la Venoge et du Veyron
- > Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
- V96 > Protection du patrimoine construit lié à l'usage de l'eau (voir annexe 2 du règlement du PAC-Venoge)
- ② Plans d'extension cantonal n° 114 et n° 116 Canal d'Entreroches
- ③ Plan de quartier cornaire (23.12.81)
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3
- Zones alluviales d'importance nationale n° 122 - Bois de Vaux



Etabli sur la base des données cadastrales

JOMINI-VAN BUEL S.A.
Ingénieurs géomètres officiels
Rue du Prieuré 4 Case postale 8 1304 Cossonay-Ville
Tél. : 021 / 861 22 93 Fax : 021 / 861 38 10
E-mail : jvb.coss@geomatique.ch
Cossonay, le 10.09.2002